

Ordures capitalistes : les sacs plastiques

Suite de la série sur les déchets. (Cf. précédent : [Ordures capitalistes: les décharges](#))



Les sacs plastiques consommés massivement sont une vraie plaie pour les écosystèmes. Il ne manque pas d'informations alarmantes sur ce sujet : les poissons s'étouffent avec les sacs qui ne se dégradent pas, ou alors ingèrent le plastique des sacs qui se dégradent... Aujourd'hui 94 % des estomacs des oiseaux de mer du Nord contiennent des plastiques.¹

En moyenne un-e Européen-e utilise 200 sacs plastiques par an. On pourrait en déduire qu'il s'agit d'un choix individuel, et qu'il faut seulement demander aux « consomm'acteurs » et « consomm'actrices » de faire attention. Mais avec cette démarche on attendrait longtemps. Ce qu'il faut c'est agir à la source.

Ce sont les industriels du plastique et les supermarchés qui ont décidé d'offrir des sacs plastiques et qui ont créé cette accoutumance. Et ce sont eux qui ont le principal levier pour diminuer/supprimer la quantité utilisée : sous l'effet d'une « convention volontaire », le nombre de sacs plastiques de caisse distribués en France dans les grandes surfaces alimentaires est passé de 10,5 milliards à 700 millions entre 2002 à 2011.

Quel que soit le jugement moral que l'on porte sur le/la consommateur/trice qui « cède » à la facilité, si l'on ne veut plus de sacs plastiques, il faut supprimer cette facilité. D'ailleurs, l'interdiction est évoquée depuis une dizaine d'année, mais bien évidemment le lobbying des industriels est un très puissant frein. Le fait que la France est le 3^e producteur européen de plastique ne facilite pas les choses...

Une loi « tendant à interdire l'utilisation des sacs ou poches plastiques non biodégradables d'ici au 1er janvier 2010 » a été débattue et enterrée en 2004. Une taxe sur les sacs non biodégradables a été prévue en 2010 et jamais appliquée...

En 2014, l'interdiction a enfin été actée... prévue pour janvier 2016, puis reportée (pour laisser le temps aux industriels d'écouler leurs stocks restant). Le décret est enfin paru le 31 mars 2016. A partir du 1^{er} juillet 2016, tous les sacs distribués en caisse devront être réutilisables.²

D'autres pays ont des réglementations plus dures, ce qui montre qu'il y a des possibilités d'agir sans attendre : le Danemark a instauré une taxe dès 1994, l'Irlande a instauré une « PlasTax » en 2002 qui a fait chuter de 90 % l'usage des sacs plastiques non-biodégradables, l'Italie les a interdits en 2011. Beaucoup de pays pauvres, confrontés à de très gros problèmes écologiques, les ont interdits dans les années 2000 (Kenya, Bangladesh, Haïti, Mauritanie, Mali...).

Les sacs distribués en caisse ne font pas tout. Il restera tous les autres sacs (rayon légumes, etc.). La réglementation va imposer, à partir du 1^{er} janvier 2017, de rendre ces sacs de plus en plus « biosourcés » (fabriqués à partir de féculle de pomme de terre, de maïs...). La teneur minimale obligatoire augmentera à un rythme d'escargot : 30 % à partir du 1er janvier 2017, 40 % en 2018, 50 % en 2020, 60 % en 2025. Il s'agit de tailler l'évolution de la loi sur mesure pour que les industriels investissent à leur rythme... et n'aient pas à réduire leurs profits. Car techniquement, certains savent déjà faire quasiment sans pétrole (au moins 80 %). Mais cela coûte 4 fois plus cher à produire.³

La substitution du plastique issu du pétrole par des plastiques biosourcés est certainement à développer pour certains usages (emballage du fromage...). Mais à grande échelle, ils risquent de poser des problèmes spécifiques, notamment en consommant beaucoup de ressources agricoles. Contrairement à son image « sympa », un sac jetable en papier (même recyclé) est une fausse bonne idée : par rapport au sac plastique, il engendre +14 % de consommation d'énergie, + 240 % de consommation d'eau, + 82% d'émission de gaz à effet de serre...

Il faut donc limiter autant que possible le jetable, par exemple en interdisant la distribution de sacs jetables au rayon fruits et légumes, et en proposant des sacs en tissus réutilisables. Si ces mesures sont systématiques, les habitudes de consommation changeront rapidement. Approprions-nous l'ensemble des moyens de production et de distribution.

Autres articles de la série *Ordure capitalistes* :

- *Les transports*
 - *Les décharges*
 - *Les incinérateurs*
 - *Le recyclage*
-

1 <http://www.notre-planete.info/actualites/3868-sacs-plastiques-lois-France-Europe>

2 <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Fin-de-la-distribution-des-sacs.html>

3

<http://www.lesechos.fr/pme-regions/021688117343-les-alternatives-aux-sacs-plastique-bientot-interdits-se-profilent-1202803.php>

Julien Varlin, le 8 avril 2016